

» évêque de votre capitale, pour frère et pour collègue; et
 » désirant éteindre tout schisme dans l'Église, nous le rele-
 » vons de toutes les censures prononcées contre lui, ainsi
 » que les prélats, les clercs et les laïques qui avaient été frap-
 » pés des mêmes sentences. Nous cassons les actes de notre
 » prédécesseur, en vertu de l'autorité qui nous a été donnée
 » par Jésus-Christ, en la personne du prince des apôtres. En
 » outre, nous déclarons que les légats d'Adrien n'ont sou-
 » scrit les actes du concile qui condamnait Photius, que
 » pour complaire à ce pape hypocrite, et nullement pour
 » obéir à la justice. Néanmoins, nous ne confirmons le réta-
 » blissement du patriarche que sous la condition formelle
 » qu'il ne prétendra désormais à aucun droit sur la province
 » de Bulgarie, qui avait été abandonnée à notre siège par
 » l'empereur Michel. »

Aussitôt que Photius eut reçu les lettres d'approbation du saint-siège, il convoqua un concile où se réunirent près de quatre cents évêques, ainsi que les légats romains. Les papes Nicolas I^{er} et Adrien II furent condamnés comme auteurs de tous les troubles de l'Église d'Orient, et leur mémoire fut anathématisée. On défendit d'ajouter au symbole de Nicée les mots « Filioque, » addition qui avait été décrétée par un concile tenu sous Ignace et approuvée par la cour de Rome. Ce dogme, tour à tour admis et condamné, est enfin resté, après plusieurs siècles de disputes, un des points fondamentaux de la foi chrétienne. Jean s'exprimait ainsi au sujet de ce dogme: « Nous avons gardé le symbole tel que nous l'avons reçu des » Pères, sans en avoir rien retranché ni rien ajouté. Nous » condamnons les prêtres qui ont causé le scandale des

» Églises, en disant « Filioque; » et non-seulement nous re-
 » fusons de prononcer ces mots sacrilèges, mais encore nous
 » regardons ceux qui ont eu l'audace de les joindre au sym-
 » bole, comme des transgresseurs de la parole de Dieu et
 » comme des corrupteurs de la morale des apôtres et des
 » Pères. Nous les comparons à Judas : ils déchirent comme
 » lui les membres de Jésus-Christ; car « Filioque » est le plus
 » insigne blasphème qu'on puisse prononcer contre la reli-
 » gion. »

Le pape ayant donc acheté le secours des Grecs par une lâche condescendance envers Photius, s'efforçait de faire rompre les traités des seigneurs d'Italie avec les Sarrasins, et voulait éluder lui-même ceux qu'il avait conclus avec ces peuples. Il adressa plusieurs lettres à Pulcar, gouverneur d'Amalfi, auquel il avait payé dix mille marcs d'argent pour la défense des terres de Saint-Pierre. Il lui reprochait sa négligence, et lui demandait la restitution des sommes qu'il avait reçues, puisqu'il ne remplissait pas ses engagements et qu'il refusait de déclarer la guerre aux Arabes. Malgré les réclamations du pontife, les Amalfitins continuèrent à vivre en bonne intelligence avec les infidèles, et refusèrent de rendre l'argent du saint-siège. Jean les déclara excommuniés, leur donnant seulement jusqu'à la fin de l'année pour faire pénitence, et pour éviter que la sentence d'anathème ne fût exécutive contre eux; il prononça la même peine contre les évêques de Naples et de Gaète, qui s'étaient alliés aux Sarrasins.

Le saint-père était tellement dominé par la crainte des Arabes, qu'il sacrifiait même les intérêts de la religion dans toutes les mesures qui paraissaient favorables à son dessein

d'expulser les Maures de l'Italie. Ainsi, après avoir approuvé l'ordination de Landulfe, prélat de Capoue, qui avait été canoniquement élu par le peuple, il rétracta sa première décision; et par politique il se rangea du parti de Pandenulfe, un laïque marié, frère du gouverneur de la ville, qui ambitionnait le siège épiscopal. En vain Léon, chef du clergé de Théane, et Berthier, abbé du Mont-Cassin, se rendirent auprès du pape pour le supplier de ne point consacrer une pareille injustice, lui représentant que cette ordination scandaleuse causerait de grands troubles à Capoue, et que le feu de la sédition une fois allumé dans cette ville s'étendrait rapidement jusqu'à Rome : toutes les remontrances des évêques furent inutiles; Jean passa outre et confirma l'ordination de Pandenulfe, sous la condition que le gouverneur déclarerait la guerre aux Sarrasins. Mais ces peuples, qui étaient instruits des divisions des citoyens de Capoue, ne donnèrent pas le temps à Pandenulfe de réunir ses troupes; ils tombèrent à l'improviste sur la ville, ruinèrent le pays, et se retirèrent avec un riche butin.

Après leur départ, le gouverneur de Capoue réclama le commandement de la ville de Gaëte, qui appartenait au pape, sous prétexte que Docibilis, qui la gouvernait, s'était ligué avec les Arabes, et les avait informés des désordres de Capoue : le pontife remit encore entre les mains du gouverneur cette importante cité; mais bientôt ses exactions et ses cruautés excitèrent un tel mécontentement, que les habitants, pour se délivrer d'un pareil tyran, résolurent de se rendre aux Sarrasins, qui étaient campés auprès d'Agropoli. Des pourparlers furent entamés, et les Arabes s'approchèrent

aussitôt de la ville et établirent leurs tentes sur les hauteurs qui dominant Formies.

A cette nouvelle, Jean comprit la faute qu'il avait faite en remettant le commandement de Gaëte à Pandenulfe; il rappela aussitôt Docibilis, qui se mit à la tête des troupes de la province, dégagea la ville, et poursuivit les musulmans jusque sur les côtes. Dans le même temps, la flotte que l'empereur Basile avait envoyée de Constantinople pour la défense du saint-siège ayant rencontré les vaisseaux ennemis, une bataille terrible s'engagea, et la victoire demeura aux Grecs.

Cependant Rome ne fut pas encore délivrée des infidèles, qui occupaient toutes les villes fortifiées de la Campanie; alors Jean, désirant mettre l'Italie entièrement à l'abri de leurs incursions et soustraire le saint-siège à la tyrannie des ducs de Pavie, de Bénévent et de Spolète, résolut de déclarer empereur Charles le Gros, roi de Germanie. En conséquence, il écrivit à ce prince, qui se rendit à ses prières, et vint en Italie, où il fut consacré solennellement empereur. Cependant le nouveau protecteur du saint-siège se montra très-indifférent pour la défense de l'Église, et toutes les flatteries du pontife ne purent jamais déterminer Charles à envoyer ses armées en Italie.

La cour de Rome demeura néanmoins soumise aux volontés du monarque, comme il parut dans une dispute religieuse relativement à la nomination d'un prélat pour le siège de Genève : l'empereur avait désigné pour gouverner ce diocèse un clerc appelé Optandus; mais Otram, chef du clergé de Vienne et sujet du roi Boson, refusa de sacrer le nouveau prélat, qui n'avait été ni ordonné ni baptisé dans cette église,

suivant les règles établies par les canons; et il consacra un nouvel évêque pour diriger les fidèles de Genève. Jean, instruit par Charles le Gros de la résistance d'Otram, écrivit à cet archevêque qu'il eût à venir à Rome pour se justifier de l'irrégularité de sa conduite, et il lui commanda, sous peine d'excommunication, d'approuver la consécration d'Optandus, qui était reconnue valable par le saint-siège. Le pontife accablait le vénérable prélat des reproches les plus violents; il l'accusait d'avoir reçu de l'argent pour l'élection de son protégé; et joignant l'ingratitude à la bassesse, il appelait usurpateur le roi Boson, le même qu'il avait couronné en récompense de ses services et de sa soumission. L'archevêque méprisa les menaces du pontife, et loin d'obéir à ses ordres, il fit saisir Optandus et le fit renfermer dans une étroite prison.

Quelque temps après, Jean VIII mourut, et fut inhumé le 18 décembre 882.

Les annales de l'abbaye de Fuldes rapportent que ce pape fut empoisonné par les parents d'une dame romaine dont il avait fait enlever le mari, qui était son mignon et qui servait à ses monstrueuses débauches. Les conjurés voyant que le poison n'agissait pas assez énergiquement, pénétrèrent dans ses appartements pendant la nuit, et lui brisèrent la tête à coups de marteau. « Mort digne de cet exécrable pontife! » ajoute le cardinal Baronius.

MARTIN II,

112^e PAPE.

BASILE,
empereur
d'Orient.

LOUIS,
CARLOMAN,
rois de France.

Élection simoniaque de Marin ou Martin II. — Origine du pontife. — Photius est condamné comme usurpateur du siège de Constantinople. — Martin envoie le pallium à Foulques, successeur du métropolitain Hincmar. — Il vend au roi d'Angleterre un morceau du bois de la vraie croix. — Il rétablit l'évêque Formose, déposé par le pape Jean. — Mort de Martin II.

Après la mort du sodomite Jean VIII, la faction des comtes de Toscanelle se montra toute-puissante dans Rome : Gallésien Falisque, Français d'origine, leur acheta la papauté, et à l'aide de leurs troupes, il se fit reconnaître en qualité de souverain pontife; il fut intronisé sous le nom de Marin ou Martin II.

Le nouveau pape se montra aussi dépravé dans ses mœurs, aussi fourbe dans sa politique et aussi orgueilleux dans sa conduite que son prédécesseur Jean VIII, dont il voulait néanmoins casser tous les décrets, comme étant opposés à la justice divine et humaine.

Papebroch rapporte qu'avant d'être élevé au pontificat, Gallésien avait été évêque in partibus des peuples slaves, et qu'il avait été envoyé à Constantinople par Adrien II, en qualité de légat, pour assister au concile qui condamna Photius; aussi se montra-t-il toujours l'ennemi de ce patriarche; et dès qu'il fut parvenu au saint-siège, il l'anathématisa de